RECU EN PREFECTURE
Le 10 novembre 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20201015-D005367I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 15 octobre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 0.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 21h10.

Etaient présents :
Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 27), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 5) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'au 26) **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 32) **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Loïc ALLAIN (jusqu'au 22) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :
Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, Mme Annaick CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Juliette SORLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET

Secrétaire de séance :
M. Gilles ORY

Procurations de vote :

F.BAEHR à J.CHETTOUH, F.BOUSSO à N.SOURISSEAU, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO (jusqu'au 4) A. CHAUVET à J-E LAFARGE, L. CROIZIER à J-P MICHAUD, J-M FAIVRE à G. BAILLY, L. GAGLIOLO à A. POULIN, A. LAROPPE à B. CYPRIANI, C MICHEL à N. BODIN, M-T MICHEL à F. BRAUCHLI, T. PETAMENT à L. FAGAUT, K. ROCHDI à A. MARTIN (à partir du 28), J. SORLIN à Y. POUJET, J. SIMONDON à B. VUILLEMIN, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, A. JACQUEMET à P. ROUTHIER

Délibération n°2020/005367
Rapport n°40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2019

ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité
Bilan au 31/12/2019

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente
Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 «Temis 2 : Pôle Santé, participation»	Montant du budget 2020 : 152 000 € Montant de l'opération : 152 000 €

Résumé :
L'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal fait l'objet d'une concession d'aménagement.
SEDIA, le concessionnaire, a obligation de faire le compte-rendu de son activité pour l'année écoulée. La présente délibération prend acte de ce compte-rendu et approuve le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019.
Le bilan prévisionnel est en hausse d'environ 158 K€ par rapport au bilan 2019, à 48 548 K €.
Cette hausse est liée à la nécessité d'actualiser les études de programmation du secteur Nord-Est afin de permettre l'ajustement de la programmation pour tenir compte du contexte de marché.
L'effort financier des collectivités est inchangé à un montant prévisionnel de 18 414 186 €. L'effort de Grand Besançon Métropole est maintenu à hauteur de 4 268 010 €.

I. Contexte

Le dossier de réalisation de la ZAC « Hauts du Chazal » a été adopté par le Conseil Municipal de Besançon le 15 mai 2000. Cette ZAC constituait un nouveau secteur du développement de l'ouest bisontin, regroupant logements et activités économiques, souhaité par la Ville et les partenaires du pôle Santé.

Au vu de l'enjeu économique de cette ZAC, le Grand Besançon a déclaré la zone d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence économique par délibération du 14 septembre 2001. Les secteurs destinés à l'accueil d'activités économiques représentent 17 hectares cessibles. GBM a défini les modalités de ce transfert qui a pris effet au 14 septembre 2001.
Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a entériné ce transfert par délibération en date du 13 décembre 2001.

Ces décisions, ainsi que les évolutions législatives relatives au régime des contrats d'aménagement, ont conduit à transformer la convention de concession initiale en convention publique d'aménagement actant d'une autorité cocontractante constituée d'une part de la Ville de Besançon et d'autre part du Grand Besançon (délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2003 et du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003).

Par ailleurs, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont décidé de se lier par une convention de gestion commune de la ZAC dont les principes ont été arrêtés par délibération municipale du 20 novembre 2006 et communautaire du 13 octobre 2006.

Cette convention prévoit notamment la création d'un comité de pilotage composé d'élus des deux collectivités et le financement global de l'opération assuré selon une clé de répartition : 57 % Grand Besançon et 43 % Ville de Besançon.

Toutefois, certains postes restent entièrement à la charge des collectivités en propre (par exemple : la réalisation des voies Bus et Tram pour le Grand Besançon et la participation à l'implantation de l'UFR Médecine-Pharmacie pour la Ville de Besançon).

Le Grand Besançon est devenu compétent en matière d'eau et assainissement au 1er janvier 2018. Depuis cette date, les réseaux eau-assainissement sont financés par la Ville et le Grand Besançon Métropole sous forme de participations.

Le Grand Besançon est également devenu compétent en matière de chauffage urbain au 1er janvier 2019. Depuis cette date les rachats de réseau sont financés par la Ville et le Grand Besançon Métropole sous forme de participations.

Le dernier avenant n°18, signé le 22/10/2019, qui contractualise une ventilation différente des efforts des deux collectivités concédantes, tout en restant dans une même participation globale. La modification du montant de l'intervention financière de chaque co-concédant au titre des participations et ventes d'ouvrages est de l'ordre de 1 001 K€ HT en plus pour Grand Besançon Métropole et en moins pour la Ville de Besançon, au titre de l'évolution des compétences.

II. Bilan Physique

A/Foncier :

Acquisitions réalisées :
Les terrains concernés par les projets en cours sont acquis.

Acquisitions restant à réaliser :
Le bilan financier intègre un certain nombre de provisions pour d'éventuelles acquisitions ultérieures en fonction de l'évolution du projet d'aménagement défini par les deux collectivités.

B/Travaux

Travaux réalisés :
Une première rétrocession à la Ville de ces espaces aménagés a fait l'objet d'un acte notarié signé entre le concessionnaire-aménageur et la Ville de Besançon le 31 août 2017.

Un deuxième acte de rétrocession prenant en compte les travaux d'aménagement réalisés depuis fin 2016 (voie de liaison au second carrefour sur la route de Franois, extension partielle de la rue Bichat, requalification de la rue Bried pour l'accès à BIO INNOVATION, aménagement de la rue Laënnec pour la viabilisation du programme UTOPIA 4-résidence Naturia ...) a été réalisé au dernier trimestre 2019.

En jaune et orange, les espaces publics et les ouvrages dont la remise est effective depuis le 08.11.19 (remise en gestion). Rétrocession foncière à programmer

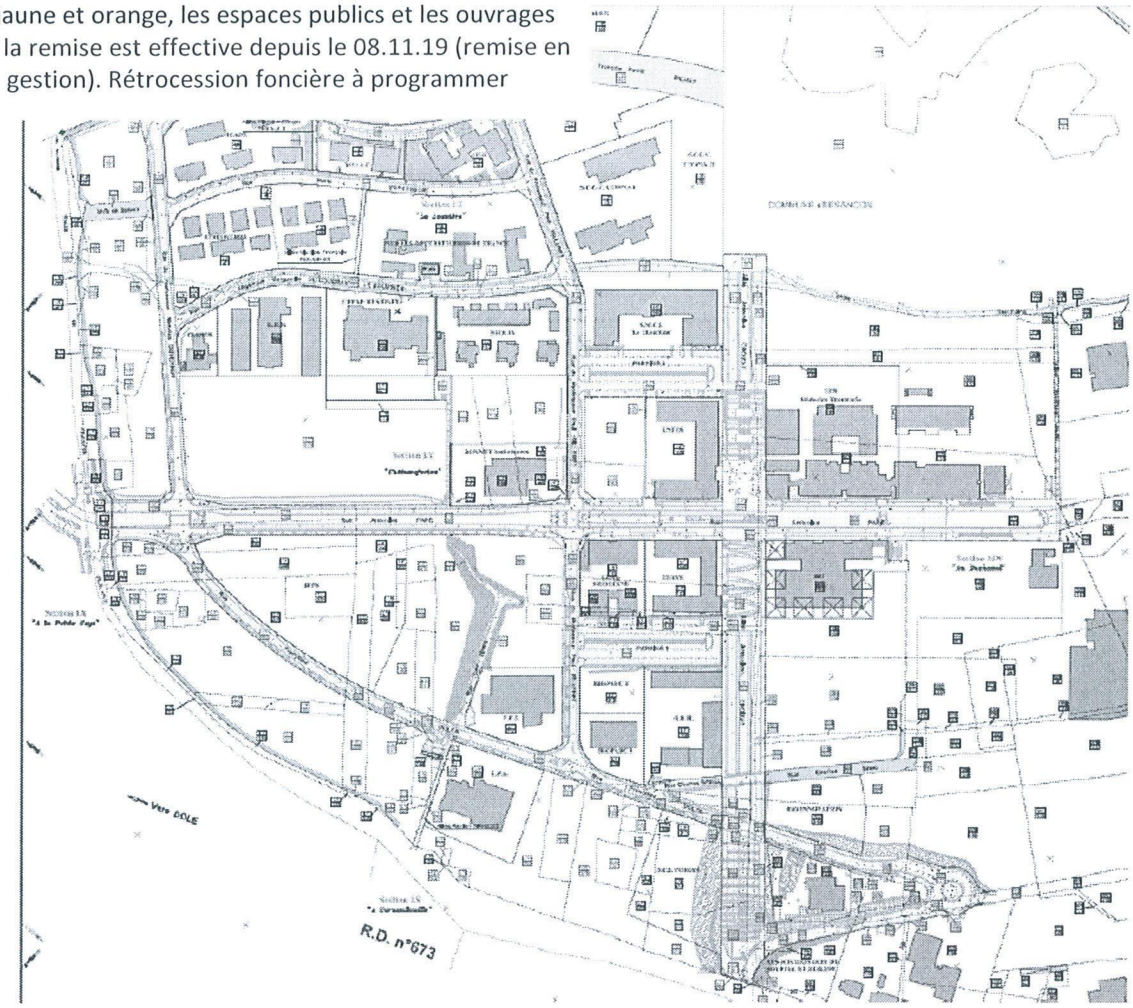

Travaux 2020 :

Sous maîtrise d'œuvre de la Direction Grands Travaux, ils concernent essentiellement :

- la viabilisation de l'opération RD Biotech
- la finalisation des aménagements de la rue Montessori, suite à la livraison de l'opération de Pierre et Territoires (réalisation des trottoirs)
- la finalisation des aménagements de la rue Laënnec, dans la perspective de livraison de l'opération Naturia
- la finalisation des travaux de raccordement au réseau de chaleur des opérations Naturia et Carré de l'habitat.

III. Etudes

A/ Certification Iso 14001

Témis Santé s'est inscrit dans une démarche de qualité environnementale qui lui a permis d'obtenir la certification ISO 14001 en 2010.
La mise en place et le suivi de cette démarche a été confiée à SEDIA qui s'appuie sur les ressources internes du GIE NOVEA pour assurer le bon déroulement de cette mission.

A ce jour l'audit externe n'a mis à jour aucune non-conformité et le certificat ISO 14001 a été reconduit chaque année avec la note d'appréciation maximale A+.

Pour TEMIS Santé, le périmètre de cette certification inclut :

- La gestion de l'eau, notamment pluviale ;
- La réduction de la consommation énergétique sur le domaine public ;
- Les déplacements ;
- La mise en place de chantiers respectueux de l'environnement.

Cette mission a été reconduite pour 3 ans depuis le 1er juillet 2016 afin d'assurer la poursuite du dispositif. Elle s'est achevée le 30 juin 2019 du fait de la fin des programmes de travaux sur le secteur Temis Santé.

B/ Programmation secteur Nord-Est

Aucun programme d'ensemble n'est pour l'instant arrêté à la suite des études de programmation menées en 2018 par l'Atelier LD/ ADEQUATION. Au vu de ces premiers éléments, une nouvelle étude est nécessaire afin de réinterroger la programmation en termes de logement et d'activités notamment en lien avec les études en cours concernant les questions de mobilités (étude Plan de Déplacement de Zone |PDZ| piloté par GBM) et de stationnement.

Comme le bilan précédent, le bilan révisé intègre donc des enveloppes prévisionnelles de dépenses et de recettes qui n'impactent pas le bilan global de la concession d'aménagement sur le périmètre d'ensemble.

IV. Commercialisation

A/ Bilan foncier de la commercialisation :

129 729 m² de terrains (environ 12,9 ha) ont été commercialisés au 30 août 2020, soit près de 48 % du foncier cessible de la concession, dont :

Habitat : 88 314 m²

- programmes d'habitat privé : 73 956 m²
- programmes d'habitat public : 14 358 m²

Activités : 41 415 m²

- programmes d'accueil d'entreprises : 18 741 m² (Bonnet, LPA et Aktya pour FCI, RD Biotech)
- programmes immobiliers tertiaires ou apparentés : 5 782 m² (EUROMEDECINE, BIOPARC 2 et BIOPARC 2)
- l'EHPAD : 6 216 m²
- l'IFPS : 10 676 m²

A noter, concernant l'IFPS, l'acte de cession à la région a été signé le 2 décembre 2019. Le Permis de construire déposé par la Région le 20 mai 2020 est en cours d'instruction.

Environ 12,5 ha de terrains restent encore disponibles en commercialisation dont :

- 4,5 ha pour des programmes d'habitat, soit tout le secteur Nord-Est de la zone
- 8 ha pour des programmes d'activités.

B/ Bilan pour le secteur habitat

SEDIA a commercialisé au 30.08.2020, 19 programmes immobiliers (actes de vente signés).
Ces programmes représentent 1 054 logements et 64 400 m² SDP.
Au 30 août 2020, 780 logements sont livrés et 274 restent à livrer

Les programmes se répartissent entre privé et public de la manière suivante :

Habitat privé

- 16 programmes
- 919 logements

- 100 chambres en Résidence hôtelière (hôtel Zénitude)
- 600 m² de commerces et 600 m² de locaux d'activités associés à ces programmes.

Sous réserve des impacts liés à la pandémie sur les calendriers de chantier, 181 logements devraient être livrés en 2020.

Habitat public

- 3 programmes immobiliers
- Soit au total 135 logements publics locatifs correspondant à la compensation des logements démolis sur Planoise dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

C/ Bilan pour le secteur activités

A ce jour, sont commercialisés (actes de vente signés) : Ambulances Bonnet, Laboratoire d'analyses LPA, Bâtiment Euromedecine, Résidalia (Ehpad), Bioparc I, Bioparc II, FCI production, extension de l'Ehpad Résidalia, IFPS (CRBFC), RD BIOTECH (SCI POLIAN).

Actualité chantier en cours :

- Chantier en cours projet RD BIOTECH, livraison prévue 2021.
- Chantier IFPS à venir: 7 500 m² de SDP sur 10 550 m² de foncier pour l'accueil de près de 1 000 étudiants, livraison prévue pour l'été 2022.

- Chantier BIO INNOVATION (3 800 m² SDP) en cours de finalisation, suite à des difficultés de chantier et à l'impact de la pandémie au printemps 2020, la livraison complète de cet équipement est prévue à l'automne 2020.

Ce centre aura pour objectif de faciliter les coopérations entre entreprises et laboratoires de recherche dans le domaine des biothérapies et des microtechniques appliquées à la santé.
Pour mémoire, le bâtiment d'environ 3.800 m² de SDP regroupera les fonctions suivantes :

- au RDC : principalement un espace d'accueil, de réception, de conférence et les bureaux de l'équipe d'animation et de gestion du bâtiment ;
- au 1er étage : les plateformes technologiques en partenariat avec les parties prenantes du projet : EFS, CHRU et UFC ;
- aux étages supérieurs : des locaux d'accueil des équipes et entreprises utilisatrices des plateformes du niveau 1.

SEDIA est maître d'ouvrage d'un centre médical d'environ 2 900 m² de SDP, le concours d'ingénierie est achevé et la commercialisation des locaux est en cours. La cession du terrain à SEDIA pourrait être envisagée en 2020.

V. Bilan financier aménagement

Le bilan financier révisé de l'opération prend en compte les dépenses et les recettes constatées au 31/12/2019, ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles à engager jusqu'à la fin de la concession.

DEPENSES HT

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ---------->	48 548 K€ HT
dont déjà réalisées au 31.12.2019 ---------->	35 677 K€, soit 73 %

RECETTES HT

MONTANT TOTAL DES RECETTES ---------->	48 548 K€ HT
dont déjà réalisées au 31.12.2019---------->	32 926 K€, soit 68 %

Le montant du CRAC au 31/12/18 s'élevait à 48 390 K€ HT, soit un écart de +158 K€.

A/ Analyse des dépenses en K€ HT :

	Bilan 31/12/18	Bilan 31/12/19	Écart
Acquisitions	3 141	3 141	0
Études	1 106	1 118	12
Travaux	34 098	34 190	92
Frais divers	618	624	6
Frais financiers	4 447	4 457	10
Rémunération Société	3 905	3 943	38
Fonds concours Temis	249	249	0
Participation en nature	827	827	0
Total dépenses HT	**48 390**	**48 548**	**158**

Le bilan prévisionnel des dépenses de l'opération augmente par rapport à celui de l'année précédente d'environ 158 K€.

Cette hausse est liée

- à la nécessité d'actualiser les études de programmation du secteur Nord-Est afin de permettre l'ajustement de la programmation pour tenir compte du contexte de marché.
- à l'actualisation des estimations pour travaux à venir en tenant compte de l'impact COVID 19.

B/ Analyse des recettes en K€ HT :

RECETTES	Bilan 31/12/18	Bilan 31/12/19	Écarts
Provenant des tiers	23 638	23 658	20
Provenant des concédants	18 414	18 414	0
Autres produits, produits financiers, subventions, produits de gestion et divers	5 512	5 650	138
Participations en nature MOE	827	827	0
Total recettes HT	**49 390**	**48 548**	**158**

L'évolution des recettes est principalement due à l'inscription d'une recette de 138 K€ suite à la signature de l'avenant de transfert pour le financement du réseau de chaleur par l'ADEME.

VI. Engagement des concédants

Sur la totalité de l'opération, Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole portent un engagement financier de 18 414 186 € et 826 632 € en apport en nature (maîtrise d'œuvre) soit 19 240 818 €. Cet engagement n'a pas connu d'évolution par rapport au CRAC au 31/12/18.

L'engagement global de Grand Besançon Métropole sur la totalité de l'opération s'élève à 4 268 010 € dont 3 668 010 € sous forme de participations d'équilibre. L'engagement de Grand Besançon Métropole est identique au CRAC au 31/12/18.

Le titre de recette pour le remboursement de l'avance prévu a été émis fin 2019 comme convenu selon l'échéancier validé au précédent CRAC. Le décaissement effectif a en revanche été réalisé en 2020, et la prise en compte dans la trésorerie de l'opération a donc été intégrée en 2020. Il est donc proposé de comptabiliser la prochaine échéance de remboursement de l'avance de GBM (soit 762 K€) en 2021.

L'engagement global de la Ville s'élève sur la totalité de l'opération à 14 146 176 € HT.

Les avances, participations et ventes d'ouvrages sont prévues selon les échéanciers ci-dessous :

VILLE DE BESANCON								
	AVANCES	PARTICIPATIONS			CESSIONS D'OUVRAGES			Participation en nature
	Vers.ts Remb.ts	Divers travaux et implantation UFR	rue Paré	Equilibre d'opération	Assainissement	Eau	Chauff collectif	
à fin 2019	0 K€	878 K€	0 K€	120 K€	2 560 K€	1 976 K€	5 667 K€	0 K€
2020	0 K€	0 K€	0 K€	620 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2021	0 K€	0 K€	0 K€	620 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2022	0 K€	0 K€	0 K€	420 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Au-delà	0 K€	0 K€	0 K€	1 284 K€	0 K€	0 K€	0 K€	355 K€
	0 K€	878 K€	0 K€	3 064 K€	2 560 K€	1 976 K€	5 667 K€	355 K€
	0 K€	3 942 K€			10 203 K€			
Sous-totaux		14 146 K€						355 K€
TOTAL GENERAL		**14 501 K€**						

GBM								
	AVANCES	PARTICIPATIONS			CESSIONS D'OUVRAGES			Participation en nature
	Vers.ts Remb.ts	Divers travaux et implantation UFR	rue Paré	Equilibre d'opération	Assainissement	Eau	Chauff collectif	
à fin 2019	2 151 K€	0 K€	600 K€	2 521 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2020	-1 389 K€	0 K€	0 K€	152 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2021	-762 K€	0 K€	0 K€	261 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2022	0 K€	0 K€	0 K€	262 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Au-delà	0 K€	0 K€	0 K€	472 K€	0 K€	0 K€	0 K€	471 K€
	0 K€	0 K€	600 K€	3 668 K€	0 K€	0 K€	0 K€	471 K€
	0 K€	4 268 K€			0 K€			
Sous-totaux		4 268 K€						471 K€
TOTAL GENERAL		**4 740 K€**						

VILLE DE BESANCON ET GBM								
	AVANCES	PARTICIPATIONS			CESSIONS D'OUVRAGES			Participation en nature
	Vers.ts Remb.ts	Divers travaux et implantation UFR	rue Paré	Equilibre d'opération	Assainissement	Eau	Chauff collectif	
à fin 2019	2 151 K€	878 K€	600 K€	2 641 K€	2 560 K€	1 976 K€	5 667 K€	0 K€
2020	-1 389 K€	0 K€	0 K€	772 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2021	-762 K€	0 K€	0 K€	881 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
2022	0 K€	0 K€	0 K€	682 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Au-delà	0 K€	0 K€	0 K€	1 756 K€	0 K€	0 K€	0 K€	827 K€
	0 K€	878 K€	600 K€	6 733 K€	2 560 K€	1 976 K€	5 667 K€	827 K€
	0 K€	8 211 K€			10 203 K€			827 K€
Sous-totaux	0 K€	18 414 K€						
TOTAL GENERAL		**19 241 K€**						

Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- **sur le bilan révisé au 31 décembre 2019,**
- **sur l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 241 K € dont 4 268 010 € pour le Grand Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 3